

La sainte Écriture au 20^e siècle

par l'abbé Claude Boivin FSSPX

Ce texte, légèrement corrigé, est repris de la conférence de l'abbé Claude Boivin, donnée sous le titre : « Saint Pie X et le modernisme biblique », au X^e congrès théologique de la revue *Le Courrier de Rome*, qui s'est tenu à Paris les 7, 8 et 9 janvier 2011 ¹.

Le Sel de la terre.

TRAITER de saint Pie X et du modernisme, c'est évoquer une question bien connue. Mais c'est également évoquer une question d'actualité, car les errements dénoncés par saint Pie X perdurent aujourd'hui encore.

L'encyclique *Pascendi* sur les erreurs modernistes a souvent fait l'objet d'analyses et de commentaires. Le pape saint Pie X distingue avec soin les diverses facettes du modernisme : l'étude du philosophe moderniste est l'occasion d'exposer la doctrine elle-même. Saint Pie X va ensuite l'appliquer au croyant moderniste, au théologien moderniste, à l'historien moderniste, au critique moderniste, à l'apologiste moderniste.

La plupart du temps, d'un point de vue historique, on distingue le modernisme philosophique du modernisme biblique et du modernisme théologique. Cette division tripartite est extrêmement classique ². Si le modernisme philosophique et le modernisme théologique ont fait l'objet de bien des commentaires, le modernisme biblique semble moins connu.

La présente conférence rappellera rapidement la doctrine moderniste *in genere*. Elle exposera ensuite de façon plus détaillée l'histoire de la transmission de l'Écriture sainte depuis le pape Léon XIII. Si les étapes de cette transmission ne sont pas toutes marquées par le modernisme, il faut reconnaître que ce dernier sera au cœur de la crise du début du XX^e siècle. La question qui se pose est évidemment la suivante : « Le modernisme perdure-t-il encore ? N'a-t-il pas disparu suite aux censures du pape saint Pie X ? »

¹ — Conférence publiée dans *La Tradition, une solution à la crise de l'Église ?* (Actes du 10^e Congrès théologique du Courrier de Rome, Publications du Courrier de Rome, 2012) et reproduite ici avec l'aimable autorisation de l'abbé du Chalard.

² — *Dictionnaire de Théologie Catholique*, article « Modernisme », col. 2019-2026.

On peut facilement citer des quantités d'auteurs, même les moins complaisants à l'égard de la tradition, qui avouent que le modernisme dure toujours. Prenons l'exemple de Maritain qui, dans *Le Paysan de la Garonne*¹, écrivait que le modernisme de l'époque de saint Pie X n'était qu'un rhume des foins à côté du modernisme qu'il connaissait au moment de Vatican II. Cette erreur est toujours bien présente. La crise qui explosa sous saint Pie X ne cesse de durer encore actuellement. Les documents romains récents restent imprégnés de cette erreur.

Les principes philosophiques du modernisme

Qui dit modernisme, dit évolution, dit vie, dit mouvement, dit évolution créatrice ; le modernisme récuse en quelque sorte tout ce qui peut être intellectuel, tout ce qui est scolastique. Il se réclame de l'immanence, il se fonde sur l'expérience, sur la vie. Il œuvre en pleine pensée moderne, en plein subjectivisme. L'erreur moderniste relative aux principes philosophiques a été parfaitement exposée par saint Pie X dans *Pascendi*. En voici un court extrait :

« Les modernistes posent à la base de leur philosophie religieuse la doctrine appelée communément *agnosticisme*. Selon elle, la raison humaine enfermée rigoureusement dans les phénomènes, c'est-à-dire dans les choses qui apparaissent et telles précisément qu'elles apparaissent, n'a ni la faculté ni le droit d'en franchir les limites. C'est pourquoi elle n'est pas capable de s'élever jusqu'à Dieu, ni d'en connaître l'existence, de quelque façon que ce soit, par ce que l'on voit. On en conclut que Dieu ne peut être d'aucune manière objet direct de connaissance, et pour ce qui est de l'histoire, que Dieu ne doit aucunement être considéré comme un sujet historique.

Mais cela étant posé, chacun percevra facilement ce qu'il advient de la *théologie naturelle*, des *motifs de crédibilité*, de la *révélation extérieure*. Les modernistes en effet les suppriment entièrement et les renvoient à l'*intellectualisme* ...

Cet agnosticisme cependant ne doit être considéré dans la doctrine des modernistes que comme sa partie négative ; la partie positive consiste, comme ils disent, dans l'*immanence vitale*. Pour passer d'une partie à l'autre, ils procèdent en effet de la manière suivante. La religion, qu'elle

1 — Jacques MARITAIN, *Le Paysan de la Garonne*, Desclée de Brouwer, 1966, p. 16. Il parle de « la fièvre néo-moderniste fort contagieuse, du moins dans les "cercles intellectuels", auprès de laquelle le modernisme du temps de Pie X n'était qu'un modeste rhume des foins ».

soit naturelle ou au-dessus de la nature, doit admettre, comme toute réalité, une explication. Or la théologie naturelle étant détruite et l'accès à la Révélation fermé du fait du rejet des arguments de crédibilité, et qui plus est, toute révélation extérieure étant entièrement abolie, cette explication est cherchée en vain en dehors de l'homme. Elle doit donc être cherchée dans l'homme lui-même, et parce que la religion est une certaine forme de la vie, on la trouvera entièrement dans la vie de l'homme. Pour cette raison est affirmée le principe de *l'immanence religieuse*.

Dans tout principe vital – et on a déjà dit que la religion en est un – le premier mouvement en quelque sorte tient à un besoin, à une impulsion ; quant aux commencements, si nous voulons parler plus précisément de la vie, ils sont à placer dans un certain mouvement du cœur appelé *sentiment*. Pour cette raison, puisque Dieu est l'objet de la religion, il faut en conclure que la foi, qui est le commencement et le fondement de toute religion, doit se situer dans un sentiment intérieur qui naît du besoin du divin ...

Le *sentiment religieux* qui jaillit par *l'immanence vitale* des profondeurs du *subconscient*, est le germe de toute religion, et en même temps la raison de tout ce qui a été ou sera dans quelque religion que ce soit ¹ ... »

Alfred Loisy (1857-1940)

Le grand nom du modernisme biblique est l'abbé Loisy. Ses écrits seront censurés par saint Pie X dans *Lamentabili* et le mouvement d'idées qu'il représente sera condamné dans *Pascendi*.

Alfred Loisy, né à Ambrières, dans la Marne, entre au grand séminaire de Châlons-sur-Marne en 1874. Il fréquente la Faculté de Théologie du jeune Institut catholique de Paris en 1878. Ordonné prêtre en 1879, il est nommé curé de campagne. Il revient à l'Institut catholique en 1881 ; et peu après, il y est nommé répétiteur d'hébreu, puis maître de conférences et enfin, après sa thèse en 1890, professeur titulaire d'exégèse. Ces années connaissent une très forte activité religieuse, sociale et intellectuelle, qui n'est pas sans danger ².

Le 25 janvier 1893, Monseigneur d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, publie dans *Le Correspondant* un article sur la *Question biblique*, c'est-à-dire sur les rapports entre les sciences naturelles, l'histoire et la sainte Écriture. La Bible dit-elle vrai en matière scientifique et historique ?

¹ — DENZINGER, *Symboles et définitions de la foi catholique*, Paris, Cerf, 1997, n° 3475, 3477, 3481.

² — C'est en 1890 que le R.P. Lagrange O.P., fonde l'École biblique de Jérusalem. L'année suivante, Léon XIII rédige *Rerum novarum*. En 1892, le pape donne aux Français l'encyclique « sur le Ralliement » ; le R.P. Lagrange fonde *La Revue biblique* et l'abbé Loisy *l'Enseignement biblique* ; Paul Desjardins crée l'Union pour l'action morale.

L'article était destiné à défendre les positions de son collaborateur, l'abbé Alfred Loisy. Il proposait notamment de réserver aux matières de foi et de morale la garantie d'absence d'erreur ou d'inerrance afin d'éviter tout conflit avec la science et l'histoire. Mais les faits rapportés dans la sainte Écriture, même les faits d'histoire purement profane ou d'importance secondaire et qui n'ont pas de lien direct avec la foi, peuvent ne pas être de vrais faits historiques. Cet article allait mettre le feu aux poudres. Il suscita de vives polémiques et causa en juillet 1893 la destitution de Loisy¹. Il fut l'occasion prochaine de l'encyclique *Providentissimus Deus*² que Léon XIII publia le 18 novembre 1893. Elle désavouait Monseigneur d'Hulst sans toutefois le nommer.

L'encyclique *Providentissimus* peut être considérée comme la charte des études bibliques. Le pape Léon XIII y rappelle la réalité de l'Écriture sainte : la Bible est un livre inspiré. Qu'est-ce que l'inspiration ? C'est un don de Dieu, un influx de Dieu sur l'écrivain sacré qui va, sous cet influx et en tant qu'instrument de Dieu, rédiger un livre divin qui a Dieu pour auteur. Les livres de la Bible sont partagés en livres historiques, en livres sapientiaux, en livres prophétiques. L'encyclique traite à fond, pour la première fois, les problèmes soulevés par la science biblique moderne et certaines tendances rationalistes qui l'inspirent. Le pape reconnaît sans réserve les précieux services que les nouvelles méthodes de recherche rendent à l'exégèse. Il veut mettre tous les moyens de la science contemporaine au service d'une intelligence plus profonde des Livres saints. Toutefois, l'Écriture est la parole de Dieu infallible. Tel est le fait que la recherche scientifique ne doit jamais perdre de vue. Aussi, aucune exégèse ne peut négliger les règles de la foi et de la Tradition. L'idée fondamentale de l'encyclique est la conviction assurée qu'il ne peut y avoir contradiction entre la sainte Écriture et les conclusions certaines de la science, pourvu que l'on cherche loyalement la vérité et que l'on n'oublie pas les limites de la science. Car il n'y a qu'un seul et même Dieu qui a créé la nature et qui gouverne l'histoire, qui est l'auteur premier des Livres saints et qui ne peut se contredire³.

La crise ouverte par l'article de Monseigneur d'Hulst et par la destitution de Loisy allait en dix ans s'envenimer irrémédiablement. En 1896, sur l'initiative de Loisy, est fondée la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. En décembre 1898, Loisy donne à la *Revue du clergé français*, que dirige l'abbé Bricout, le premier de ses six articles signés Firmin. Ils sont interrompus par la censure du cardinal Richard, archevêque de Paris, en octobre 1900.

1 — Il sera remplacé par Monsieur Fillion P.S.S.

2 — DENZINGER, *ibid.*, 3280-3294.

3 — En cette même année 1893, Blondel publie sa thèse de doctorat : *L'Action*, qui fait l'apologie de la « philosophie de l'action » et de la « méthode d'immanence ». A l'occasion de l'exposition universelle de Chicago, se tient également le Parlement des Religions.

En 1900, Loisy ouvre un cours à l'École des Hautes Études, dans la section des Sciences religieuses créée en 1886 après la suppression des Facultés de théologie catholique d'État.

En 1902, Léon XIII institue la commission pontificale des Études bibliques et, le 20 novembre, Loisy publie un « petit livre rouge » intitulé *L'Évangile et l'Église*.

L'Évangile et l'Église (1902)

Les cinq chapitres de l'ouvrage traitent successivement du royaume des Cieux, du Fils de Dieu, de l'Église, du dogme chrétien et du culte catholique.

Cet ouvrage critique les sources évangéliques et nie l'institution formelle de l'Église et des sacrements par le Christ, ainsi que l'immutabilité des dogmes et la nature de l'autorité ecclésiastique.

Dans le chapitre consacré à l'Église, Loisy rédige cette phrase extrêmement célèbre : « Jésus annonçait le royaume, et c'est l'Église qui est venue. » Loisy soutient que, dans la pensée du Christ, le royaume du ciel était sur le point d'arriver avec la fin du monde, et c'est la durée du christianisme – la fin du monde n'étant pas arrivée – qui a causé son évolution. Si le Christ a pu initier une quelconque société primitive, l'institution de l'Église comme société lui est complètement étrangère. Ainsi Dieu n'a pas fondé l'Église, n'a pas réglé d'avance la constitution de l'Église. Le christianisme est donc le fruit d'une évolution historique. Le Christ n'a pas fondé le christianisme, n'a pas fondé l'Église ¹. Ce livre provoqua beaucoup d'émotions et fit l'objet d'une nouvelle censure du cardinal Richard le 17 janvier 1903. A la suite de cette censure, Loisy fera sa soumission en écrivant une lettre de déférence au cardinal Richard.

Autour d'un petit livre (1903)

Malgré son apparente soumission, Loisy va récidiver dans un ouvrage intitulé *Autour d'un petit livre*, paru le 6 octobre 1903. Ce nouvel ouvrage se présente sous la forme de sept lettres envoyées à des destinataires divers. Elles font l'apologie du livre précédent tout en le complétant ².

– Première lettre à un curé-doyen, l'abbé Ludot, son ancien professeur au grand séminaire de Châlons-sur-Marne, d'esprit assez libéral, sur

¹ — On peut également entendre la fameuse phrase de Loisy de la façon suivante : au lieu du royaume, monde nouveau transformé par Dieu lui-même, est venu quelque chose de tout à fait autre et misérable : l'Église.

² — Cf. Émile POULAT : *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Casterman, 1979.

l'origine et l'objet du petit livre. Loisy y écrit : « C'est comme homme et non comme Dieu que Jésus est entré dans l'histoire des hommes. Dieu n'est pas un personnage de l'histoire. Dieu est inconnaissable. » La racine du modernisme, c'est l'agnosticisme, Dieu est absolument inconnaissable. Dieu n'est pas un personnage de l'histoire, et Jésus n'est pas entré comme Dieu dans l'histoire des hommes.

– Deuxième lettre à l'évêque d'Autun, le cardinal Perraud, sur la question biblique. Loisy défend l'autonomie de la critique par rapport à la théologie et au Magistère de l'Église. Selon lui, les lois de la critique sont les mêmes pour tous les livres et pour tous les critiques. Elles doivent être autonomes et s'émanciper des règles fixées par l'Église.

– Troisième lettre à l'évêque de La Rochelle, Mgr Le Camus, auteur d'une *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, ouvrage préfacé et approuvé par le pape saint Pie X. Lettre sur la critique des Évangiles : Loisy maintient la conception eschatologique de l'Écriture, c'est-à-dire l'annonce prochaine de la fin des temps.

– Quatrième lettre à l'archevêque d'Albi, Monseigneur Mignot, sur la divinité du Christ. Le Christ est Dieu pour la foi. La divinité non formulée dans l'Évangile s'est dégagée dans la conscience et la tradition chrétienne. Et la science illimitée du Christ, qui est bien sûr une vérité de foi, n'est pas une donnée de l'histoire...

– Cinquième lettre à un apologiste chrétien, l'abbé Klein, professeur à la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris, sur l'Église. Elle affirme que, non perceptible à l'histoire, l'institution divine de l'Église est objet de foi. Autrement dit, cette institution divine est invérifiable pour l'histoire.

– Sixième lettre à un jeune savant, l'assyriologue François Thureau-Dangin, sur les dogmes. Elle s'interroge sur la Révélation qui se définit comme la conscience acquise par l'homme de son rapport avec Dieu. Et que sont les dogmes ? Ce sont des symboles imparfaits dont la forme n'est pas plus immuable que la condition de l'humanité.

– Septième et dernière lettre à un supérieur de séminaire, Monsieur Monier, sulpicien, sur l'institution des sacrements. Elle soutient que l'institution des sacrements n'est pas perceptible à l'histoire et est objet de foi.

Loisy évolue en plein modernisme, et ce n'est plus désormais l'archevêque de Paris qui va intervenir directement, c'est Rome elle-même dans des documents célèbres. Tout d'abord, la congrégation du Saint-Office met au catalogue de l'*Index*, le 16 décembre 1903, cinq ouvrages de Loisy, dont les deux précédents *L'Évangile et l'Église* et *Autour d'un petit livre*, comme contenant des erreurs très graves, principalement « sur la Révélation primitive, l'authenticité des faits et des enseignements évangéliques, la divinité et la science du Christ, la résurrection, l'institution divine

de l'Église et les sacrements ». En janvier-mars 1904, Loisy semble se soumettre. Toutefois, la controverse se généralise et, en réalité, Loisy continue à se rebeller. Son journal intime marque les progrès de ses négations : négation de l'immortalité de l'âme, de la divinité de Jésus, de sa conception virginale, de la Sainte-Trinité, d'un Dieu transcendant et personnel.

***Lamentabili* (1907)**

Le décret du Saint-Office *Lamentabili sine exitu* ¹ (3 juillet 1907), condamnant 65 propositions, porte sur les écrits de Loisy, mais également sur ceux d'autres auteurs, dont les plus importants sont Edouard le Roy, Ernest Dimnet et Albert Houtin. Les propositions condamnées concernent surtout : les rapports entre le magistère ecclésiastique et les Livres saints, l'inspiration des Écritures, différents problèmes relatifs aux Évangiles et à l'exégèse.

Voici quelques formules condamnées dans *Lamentabili* :

4. Le magistère de l'Église ne peut, même par des définitions dogmatiques, déterminer le vrai sens des saintes Écritures.

9. Ceux qui croient que Dieu est vraiment l'auteur de l'Écriture manifestent une simplicité et une ignorance excessives.

10. L'inspiration des livres de l'ancien Testament a consisté en ce que les écrivains d'Israël ont transmis les doctrines religieuses sous un certain aspect particulier, peu connu ou même ignoré des Gentils.

11. L'inspiration divine ne s'étend pas à toute l'Écriture sainte de telle sorte qu'elle préserve de toute erreur toutes et chacune de ses parties [on retrouve la teneur de l'article de Mgr d'Hulst dans l'article du *Correspondant* de 1893].

12. Si l'exégète veut s'adonner utilement aux études bibliques, il doit d'abord mettre de côté toute opinion préconçue sur l'origine surnaturelle de l'Écriture, et ne pas l'interpréter autrement que les autres documents purement humains.

13. Ce sont les évangélistes eux-mêmes et les chrétiens de la seconde et de la troisième génération qui ont artificiellement élaboré les paraboles évangéliques, et ont ainsi rendu raison du peu de fruit de la prédication du Christ chez les juifs.

14. Dans plusieurs récits, les évangélistes n'ont pas tant rapporté ce qui est vrai que ce que, même faux, ils ont considéré comme plus profitable à leurs lecteurs.

15. Les Évangiles ont été enrichis d'additions et de corrections continuelles jusqu'à la constitution définitive du canon ; il n'y est resté qu'une trace légère et incertaine de la doctrine du Christ.

¹ — DENZINGER, *ibid.*, 3401-3466.

16. Les récits de Jean ne sont pas à proprement parler de l'histoire, mais une contemplation mystique de l'Évangile ; les discours contenus dans cet Évangile sont des méditations théologiques sur le mystère du salut, dépourvues de vérité historique.

17. Le quatrième Évangile a exagéré les miracles non seulement afin de les faire paraître plus extraordinaires, mais encore pour les rendre plus aptes à caractériser l'œuvre et la gloire du Verbe Incarné.

18. Jean réclame pour lui d'avoir été le témoin du Christ ; en réalité, il n'est pourtant qu'un admirable témoin de la vie chrétienne ou de la vie du Christ dans l'Église, à la fin du I^{er} siècle.

19. Des exégètes hétérodoxes ont exprimé plus fidèlement le véritable sens des Écritures que des exégètes catholiques.

20. La Révélation n'a pu être autre chose que la conscience acquise par l'homme des rapports existants entre Dieu et lui. [Voilà ce qu'est la Révélation, non pas un don de Dieu ni un dépôt révélé des connaissances, mais la conscience que l'homme prend de sa dimension religieuse et de la relation qu'il établit avec Dieu.]

24. On ne doit pas condamner un exégète qui pose des prémisses d'où il suit que les dogmes sont historiquement faux ou douteux, pourvu qu'il ne nie pas directement les dogmes mêmes.

27. La divinité de Jésus-Christ n'est pas prouvée à partir des Évangiles, mais elle est un dogme que la conscience chrétienne a déduit de la notion de Messie.

34. La critique ne peut attribuer au Christ une science illimitée si ce n'est dans l'hypothèse, historiquement inconcevable et qui répugne au sens moral, que le Christ comme homme a possédé la science de Dieu et qu'il a néanmoins refusé de communiquer la connaissance qu'il avait de tant de choses à ses disciples et à la postérité.

52. Le Christ a été loin de penser à constituer l'Église comme une société destinée à durer au cours d'une longue suite de siècles ; bien plus, dans la pensée du Christ, le royaume des cieux devait arriver bientôt, en même temps que la fin du monde.

Lamentabili contient bien d'autres propositions également très parlantes et qui montrent le modernisme à l'œuvre, le subjectivisme à l'œuvre. Qu'est-ce que le christianisme ? C'est un fruit de la conscience humaine. Qu'est-ce que le rapport avec Dieu ? C'est un fruit de la conscience humaine. Il n'y a plus d'objectivité de la Révélation, d'objectivité de la connaissance. La foi a cessé d'être un don de Dieu.

Pascendi (1907)

De façon très systématique, le pape saint Pie X reprend la condamnation des errements modernistes dans l'encyclique *Pascendi* ¹ du 8 septembre 1907. Nous avons évoqué plus haut les principes de la philosophie religieuse des modernistes : l'agnosticisme et l'immanence vitale. Saint Pie X explicite ces principes et les applique aux Livres saints, à l'inspiration scripturaire, à l'Église et à la foi :

[*Les Livres Saints*] pourraient être définis selon les principes des modernistes comme un recueil d'expériences qui n'adviennent pas à tout un chacun, mais qui sont extraordinaires et insignes, et qui sont faites dans n'importe quelle religion. [...]

Bien que l'expérience relève du temps présent, elle peut néanmoins puiser sa matière du passé et de l'avenir, selon que celui qui croit vit à nouveau selon le mode du présent, par le souvenir, ce qui est passé, ou qu'il vit les choses du futur selon le mode de la prévision. Ce qui explique alors comment aussi on peut considérer les histoires et les apocalypses des livres saints. C'est donc bien Dieu qui parle dans ces livres par le croyant, mais seulement, comme l'explique la théologie des modernistes, par voie d'*immanence* et de *permanence vitales*.

[*L'inspiration scripturaire*] : Nous demanderons : qu'en est-il de l'inspiration ? Celle-ci, répondent-ils, ne se distingue d'aucune façon, sinon peut-être par la véhémence, de l'impulsion par laquelle le fidèle est poussé à communiquer sa foi en paroles et par écrit. Nous avons quelque chose de semblable dans l'inspiration poétique ; c'est pourquoi quelqu'un a dit : « Il y a un dieu en nous, c'est parce qu'il nous agite que nous brûlons ² ! » C'est de cette manière que Dieu doit être appelé origine de l'inspiration des Livres saints.

[*Dans leurs représentations concernant l'Église,*] ils affirment tout d'abord qu'elle naît d'un *double besoin* : d'un côté, en chaque croyant, en particulier en celui qui en a eu une expérience originelle et singulière, celui de communiquer sa foi à d'autres ; de l'autre, après que la foi est devenue commune à plusieurs, celui de l'assembler en une collectivité et de partager le bien commun, de l'augmenter, et de le propager. Qu'est alors l'Église ? Elle est le fruit de la conscience collective ou de l'association de consciences individuelles qui, en vertu de la *permanence vitale*, dépendent d'un premier croyant, à savoir, pour les catholiques, du Christ.

Le principe général [*pour expliquer la foi à la façon des modernistes*] est celui-ci : dans une religion qui vit, il n'y a rien qui ne soit variable, et qui donc ne doive varier. De là ils font un pas vers ce qui, dans leur doctrine, est un point capital : à savoir vers *l'évolution*. Ainsi le dogme, l'Église, le culte, les livres

1 — DENZINGER, *ibid.*, 3475-3500.

2 — OVIDE, *Fastes* VI 5, Leipzig, Merkel, 1911, p. 332.

que nous vénérons comme saints, et même la foi elle-même, à moins que nous ne voulions que tout cela meure, sont soumis aux lois de l'évolution.

Le 7 mars 1908, Loisy est excommunié. Il sera élu l'année suivante à la chaire d'histoire des religions du Collège de France.

La promotion des études bibliques

Afin de promouvoir les études bibliques et de défendre les saintes Écritures contre les attaques des rationalistes et des modernistes, les papes vont œuvrer de façon non seulement doctrinale, comme nous venons de le voir avec *Providentissimus*, *Lamentabili et Pascendi*, mais également de façon très pratique avec la mise en place d'œuvres d'étude et de défense de la Bible.

La commission Biblique (1902)

Instituée par la Lettre apostolique *Vigilantiæ* du 30 octobre 1902 de Léon XIII, elle a pour but général de promouvoir les études bibliques, de maintenir l'autorité des saints Livres et les principes catholiques d'exégèse, et pour but spécial de veiller à ce que les auteurs catholiques « ne puisent dans une fréquentation habituelle des écrivains hétérodoxes l'indépendance du jugement », car « le sens véritable de la divine Écriture ne saurait être trouvé auprès de ceux qui ont rejeté le Magistère et l'autorité de l'Église ».

Elle est composée de cinq cardinaux et de quarante consultants choisis parmi l'élite de l'exégèse catholique et représentant toutes les tendances de l'époque. Notons la présence de Monsieur Vigouroux P.S.S., premier secrétaire, du R.P. Hummelauer S.J., du R.P. Lagrange O.P., de l'École française de Jérusalem, du R. P. Cornély, de Monsieur Fillion P.S.S., de l'abbé Fouard, du R.P. Prat S. J., du chanoine Mangenot, etc.

Les principales activités de la commission sont les suivantes :

1) *Les réponses aux dubia* :

Sur les questions pendantes entre catholiques, la commission, ordinairement au terme d'une année académique, déclare avec beaucoup de prudence ce que les catholiques doivent tenir inviolablement, ce qu'il faut réserver à un examen plus approfondi, ce qui doit être laissé au jugement de chacun. De 1905 à 1915, la commission Biblique a porté, de façon très systématique, les réponses suivantes concernant les Livres saints, étant entendu que le plus gros du travail a été fourni sous saint Pie X :

- 13 février 1905 : les « citations implicites » dans l'Écriture ¹.
- 23 juin 1905 : les parties apparemment historiques de l'Écriture ².
- 27 juin 1906 : l'authenticité mosaïque du Pentateuque ³.
- 29 mai 1907 : l'auteur et la vérité historique du quatrième Évangile ⁴.
- 29 juin 1908 : caractère et auteur du livre d'Isaïe ⁵.
- 30 juin 1909 : le caractère historique des premiers chapitres de la Genèse ⁶.
- 1^{er} mai 1910 : auteur et date de rédaction des psaumes ⁷.
- 19 juin 1911 : auteur, date de composition et vérité historique de l'Évangile selon saint Matthieu ⁸.
- 26 juin 1912 :
 - I) auteur, date de composition et vérité historique des Évangiles selon saint Marc et saint Luc.
 - II) la question synoptique, ou les rapports mutuels entre les trois premiers Évangiles ⁹.
- 12 juin 1913 :
 - I) auteur, date de composition et vérité historique des Actes des Apôtres.
 - II) auteur, intégrité et date de composition des Épîtres pastorales de saint Paul ¹⁰.
- 24 juin 1914 : auteur et date de composition de l'Épître aux Hébreux ¹¹.
- 18 juin 1915 : la deuxième venue du Christ dans les Épîtres pauliniennes ¹².

En vertu du *Motu proprio Præstantia Scripturæ Sacræ* ¹³ du 18 novembre 1907 de saint Pie X, les décisions de la commission Biblique ne constituent pas seulement une direction doctrinale autorisée, elles acquièrent exactement la même valeur que les décrets doctrinaux des sacrées congrégations (du Saint-Office par exemple). Elles ont une force vraiment préceptive : elles sont strictement et universellement obligatoires ; prêtres et fidèles doivent s'y soumettre en conscience sous peine de faute grave, leur donner un assentiment religieux, une adhésion non pas seulement extérieure mais

1 — DENZINGER, *ibid.*, 3372.

2 — DENZINGER, *ibid.*, 3373.

3 — DENZINGER, *ibid.*, 3394-3397.

4 — DENZINGER, *ibid.*, 3398-3400.

5 — DENZINGER, *ibid.*, 3505-3509.

6 — DENZINGER, *ibid.*, 3512-3519.

7 — DENZINGER, *ibid.*, 3521-3528.

8 — DENZINGER, *ibid.*, 3561-3567.

9 — DENZINGER, *ibid.*, 3568-3578.

10 — DENZINGER, *ibid.*, 3581-3590.

11 — DENZINGER, *ibid.*, 3591-3593.

12 — DENZINGER, *ibid.*, 3628-3630.

13 — DENZINGER, *ibid.*, 3503.

intérieure, intellectuelle ; sinon ils ne pourraient éviter la note théologique de désobéissance ou de témérité. Si la doctrine proposée doit être tenue comme sûre en toute sécurité, et si toute opinion opposée à la doctrine préconisée comme sûre doit être écartée résolument, les décisions ne visent pas toujours à établir la vérité ou la fausseté d'une doctrine mais sa sécurité au regard de la foi. L'adhésion qui est demandée peut ne pas porter sur une vérité ou une fausseté absolue, sur un jugement définitif de soi irréformable ¹. Elle n'empêche pas, dans les domaines libres, de poursuivre les recherches qui seront soumises à l'appréciation de la commission Biblique.

2) *L'élaboration de directives pour l'enseignement biblique dans les séminaires :*

Nous les trouvons dans :

– la Lettre apostolique *Quoniam in re biblica* du 27 mars 1906 de saint Pie X.

– l'Instruction de la commission Biblique sur l'enseignement de la sainte Écriture du 13 mai 1950.

3) *La promotion des études bibliques :*

Par la Lettre apostolique *Scripturæ Sanctæ* du 23 février 1904, saint Pie X concède à la commission la faculté de conférer les grades académiques en matière biblique ; en 1924 et 1931, Pie XI les rendra équivalents aux grades conférés par les Athénées pontificaux.

4) *L'aide à la fondation de l'Institut Biblique Pontifical (voir ci-dessous).*

L'Institut Biblique Pontifical (1909)

Prévu par Léon XIII et créé par la Lettre apostolique *Vinea electa* de saint Pie X du 7 mai 1909, cet Institut, confié aux Jésuites, acquit progressivement son indépendance par rapport à la commission Biblique. Il délivre les grades universitaires en Écriture sainte. Il a formé toutes les générations de professeurs d'Écriture sainte depuis cette époque. Il a été uni à l'Université Grégorienne en 1928. Lui ont été adjoints en 1927 l'Institut biblique pontifical de Jérusalem et en 1932 la Faculté des études de l'Orient ancien. C'est lui qui se chargea des publications qui avaient primitivement été projetées par la commission Biblique : revues *Biblica*, *Verbum Domini* et *Orientalia*. Il publie en outre plusieurs collections.

¹ — Le Saint-Office adoptera lui-même cette attitude au sujet de l'authenticité du *Comma johannique* (I Jn, V, 7). Dans une Déclaration du 2 juin 1927, le Saint-Office prend ses distances par rapport à sa réponse du 13 janvier 1897 (DENZINGER, *ibid.*, 3681-3682). Cette façon de procéder doit être comprise dans le cadre du Décret dogmatique sur la réception des Livres saints et des traditions de la 4^e session du concile de Trente du 8 avril 1546 (DENZINGER, *ibid.*, 1504).

Le Serment anti-moderniste (1910)

Pour parfaire tout cela, le pape saint Pie X va publier le *Motu proprio Sacrorum antistitum* ¹ le 1^{er} septembre 1910, mettant en place le Serment antimoderniste. En voici un cours extrait :

Je réproûve pareillement cette méthode d'étude et d'interprétation de l'Écriture sainte qui, faisant litière de la tradition de l'Église, de l'analogie de la foi [l'Écriture expliquée par l'Écriture et par la Tradition] et des règles du Siège apostolique, s'inspire des méthodes de travail des rationalistes avec autant d'audace que de témérité, et n'accepte comme suprême et unique règle que la critique textuelle ².

L'obligation de prêter le serment fut suspendue en 1967.

La question qui se pose est la suivante : le serment antimoderniste a-t-il été prêté sans réticence par les prêtres, les professeurs, les exégètes ? On peut répondre dans l'ensemble que le serment a été prêté sans trop de difficultés, malgré quelques agitations. C'est en Allemagne que se produisirent les remous les plus nombreux. Le *Neue Jahrhundert* mena une vive campagne contre la soumission. Deux prêtres, les abbés Engert et Wieland, se distinguèrent par des brochures enflammées. Les universitaires protestants s'indignèrent de la servitude infligée par l'Église à son corps professoral. Le *Kulturkampf* de l'époque de Bismarck continuait à se manifester et à se dresser contre l'obscurantisme d'une Église qui freine la science par ses contraintes et son autorité. Selon ce courant hostile, prêter le serment antimoderniste, c'était se dresser contre la vérité et la liberté de la recherche et de la science. Il n'est pas jusqu'aux chefs de gouvernement qui n'aient été assaillis d'interpellations sur cet empiétement de l'autorité ecclésiastique. Les catholiques répondirent par des brochures où le serment était remis sous son vrai jour. À la demande des évêques allemands, saint Pie X finit par accorder, par lettres du 31 décembre 1910 et 13 février 1911, dispense du serment aux professeurs n'exerçant par ailleurs aucun ministère spirituel. Ils ne profitèrent pas tous de cette dispense, certains préférant prêter le serment. L'Allemagne connut quelques défections sacerdotales, certains prêtres passant à la réforme protestante ou au vieux-catholicisme.

Les 24 Thèses thomistes (1914)

Bien qu'elles ne concernent pas directement l'Écriture sainte, les vingt-quatre Thèses de philosophie thomiste publiées dans un décret de la sacrée

¹ — DENZINGER, *ibid.*, 3537-3550.

² — DENZINGER, *ibid.*, 3546.

congrégation des Études le 27 juillet 1914 ¹, à la fin du pontificat de saint Pie X, constituent des normes doctrinales sûres pour l'exégèse scripturaire. Dans la continuité d'*Æterni Patris* du pape Léon XIII, elles couronnent en quelque sorte l'effort de clarification doctrinale entrepris par ces deux papes.

Nous sommes désormais en présence d'un appareil de sûreté doctrinale de premier ordre pour continuer l'investigation de la sainte Écriture. Les documents romains réaffirment la soumission des études bibliques à la Tradition de l'Église, au magistère de l'Église. L'étude et la critique des textes ne sont nullement récusées mais encouragées, tout en restant subordonnées à l'autorité de l'Église.

Les accidents

Le R. P. Lagrange

Le R. P. Lagrange O.P., est le fondateur de l'École biblique de Jérusalem en 1890, de la *Revue biblique* en 1892, des *Études bibliques* en 1903. Membre de la commission Biblique, il donne en 1902 à l'Institut catholique de Toulouse une série de six conférences sur « la méthode historique surtout dans l'exégèse de l'Ancien Testament », qui fut publiée l'année suivante sous le titre *La Méthode historique*. Ce livre apparut comme le manifeste d'une nouvelle tendance d'exégèse appelée méthode historique ou souvent méthode historico-critique.

La méthode historico-critique s'attache principalement à l'étude approfondie du texte de l'Écriture sur trois plans :

- La critique textuelle, qui établit le texte en comparant les diverses variantes de textes qui nous sont parvenues, ainsi que leurs versions.
- La critique littéraire, en analysant la syntaxe, la grammaire, etc. et en cherchant les motivations de l'auteur.
- La critique historique, en tenant compte du contexte religieux, politique et social dans lequel le texte a été rédigé.

Initiée au 17^e siècle avec les travaux de l'oratorien Richard Simon, dont les ouvrages sont mis à l'Index, elle resurgit au 19^e siècle d'abord chez les protestants puis chez les catholiques rationalistes ².

Cette méthode critique, très naturelle et rationnelle, s'imposera de plus en plus tout au long de la première moitié du vingtième siècle.

¹ — DENZINGER, *ibid.*, 3601-3624.

² — Richard SIMON : *Histoire critique du Vieux Testament* (1678) puis *du Nouveau Testament* (1689) ; école protestante allemande de Tubingue ; Divinity school des États-Unis ; RENAN dans la *Vie de Jésus* ; Loisy. Ces deux derniers auteurs seront par ailleurs combattus par le R. P. Lagrange dans deux ouvrages successifs publiés en 1923 et 1932.

N'envisageant l'interprétation spirituelle du texte étudié que de façon secondaire, la méthode peut être très desséchante. De plus, elle n'est pas sans risque lorsqu'elle s'affranchit de la Tradition et ne tient plus compte de la critique externe ou critique d'autorité.

S'il reçut des approbations, l'ouvrage du R. P. Lagrange souleva également de fortes oppositions. L'adversaire le plus acharné fut le R. P. Delattre S.J., qui publia en 1904 un livre presque deux fois plus gros intitulé *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*. Presque entièrement dirigé contre le R. P. Lagrange et soutenu par le préposé général des Jésuites, il fit l'objet d'une réponse confidentielle du R.P. Lagrange et de deux « réponses » du R. P. Delattre ¹.

Dans plusieurs endroits de son livre, le R. P. Lagrange prenait des verges pour se faire fouetter puisqu'il soutenait que les écrivains sacrés ont pu parfois parler selon « les apparences historiques ». Un décret de la commission Biblique du 23 juin 1905 condamna, non pas l'ouvrage du R. P. Lagrange, mais le recours habituel à ce procédé, et le pape Benoît XV confirmera avec vigueur ce décret dans l'encyclique *Spiritus Paraclitus* du 15 septembre 1920 ².

Le 29 juin 1912, la sacrée congrégation Consistoriale fit paraître un décret aux termes duquel un ouvrage allemand du Docteur Holzhey était présenté comme marqué « des théories modernistes du rationalisme et de l'hypercritique ». Le document romain interdisait « qu'il fût introduit dans les séminaires, même à titre de consultation ». Une petite phrase, ajoutée à la partie principale du décret, étendait la même interdiction à « d'autres commentaires de la sainte Écriture [...] comme entachés du même esprit, ainsi plusieurs écrits du père Lagrange ³ ».

Le R. P. Lagrange avait préparé un *Commentaire de la Genèse* et un article sur les patriarches qui ne paraîtront jamais. Il écrivit un *Saint Marc* qu'il publia après une année de tractation, en 1911. Le fait d'étudier les problèmes critiques les plus ardues en négligeant les réalités théologiques, la prédominance de la pure critique interne sur la critique d'autorité étaient capables de causer un tort réel aux séminaristes et avaient contraint Rome à mettre en garde les étudiants contre des ouvrages qui ne manifestaient pas d'égards suffisants envers la Tradition et les actes du magistère. Le R. P. Lagrange s'inclina. Il rédigea une lettre de soumission filiale à saint Pie X

¹ — Époque difficile : le R. P. Alphonse Delattre succéda à la chaire d'Écriture sainte de la Grégorienne au R. P. Enrico Gismondi S.J., trop libéral. Les élèves désertèrent son cours et son insuccès fut tel qu'il dut céder sa chaire, qu'il n'occupa qu'une année, en 1905-1906. Lui succéda, de 1907 à 1918, le R.P. Méchineau S.J.

² — DENZINGER, *ibid.*, 3653.

³ — *Documents pontificaux de Sa Sainteté saint Pie X*, t. II, 1909-1914, Le Courrier de Rome, 1993, p. 607. — F. M. BRAUN, *L'œuvre du Père Lagrange*, Fribourg, Editions de l'Imprimerie Saint-Paul, 1943, p. 121 sq. — R.P. Bernard MONTAGNES O.P., *Exégèse et obéissance*, Paris, Gabalda, 1989, p. 337 sq.

et quitta Jérusalem. Une année plus tard, il y revenait. Il se consacra désormais à l'étude presque exclusive du nouveau Testament ¹.

Le R. P. Brassac

Évoquons également la difficulté rencontrée par le Révérend Père Brassac P.S.S., qui n'est plus très connu aujourd'hui. Cet auteur a complété un manuel très fameux, le *Manuel biblique* de Vigouroux. Le R. P. Vigouroux, également sulpicien, était, nous l'avons vu, secrétaire de la commission Biblique et homme d'autorité. Après sa mort, son *Manuel biblique*, complété par les Révérends Pères Bacuez et Brassac, a fini à l'Index le 12 décembre 1923. Le pauvre père Vigouroux a dû se retourner dans sa tombe de voir son *Manuel* condamné, mais le R. P. Brassac a pris de grandes libertés au sujet de l'inspiration. L'inspiration, selon lui, ne s'étend pas à toute l'Écriture, mais simplement à ce qui a trait au dogme et à la morale. Il peut y avoir des erreurs en matière scientifique ou historique. Soutenant cela, il s'est dressé contre toute la Tradition de l'Église ².

Les turbulences

Divino Afflante Spiritu (1943)

Nous arrivons à l'époque contemporaine. La commission Biblique a été assez silencieuse pendant un certain temps. Cinquante ans après l'encyclique *Providentissimus* de Léon XIII, le pape Pie XII rédige l'encyclique biblique *Divino Afflante Spiritu*, qu'il publie le 30 septembre 1943 ³. Les approches de Léon XIII et de Pie XII sont assez différentes. Tout

¹ — Il faut noter « la meurtrissure inguérissable » du R. P. Lagrange : son successeur à la tête de l'École française de Jérusalem, le R. P. Dhorme, choisi comme prieur et directeur de l'École, quitta Jérusalem, l'ordre dominicain et l'Église catholique en 1931. Le R. P. Dhorme poussait à une dérive de l'École vers l'orientalisme pur, dans la ligne de ses choix personnels.

² — *Manuel biblique ou Cours d'Écriture sainte à l'usage des Séminaires* de VIGOUROUX, BACUEZ et BRASSAC. A l'Index :

– Ancien Testament par Brassac : tome I, 14^e éd. 1917 ; tome II, 14^e éd. 1920.

– Nouveau Testament par Brassac : tome III, 12^e éd. 1907 ; tome IV, 12^e éd. 1909 ; tome III, 13^e éd. 1910 ; tome IV, 13^e éd. 1911 ; tome III, 14^e éd. 1913 ; tome IV, 14^e éd. 1916 ; tome III, 15^e éd. 1920.

« Monsieur Brassac soutient des opinions sur l'inspiration de la sainte Écriture et sur son inerrance [...] qui contredisent à l'évidence les décrets dogmatiques des saints conciles de Trente et de Vatican (I) et les autres documents du magistère ecclésiastique, comme par exemple les encycliques de Léon XIII et Pie X, les décrets du Saint-Office et de la commission Biblique pontificale, ainsi que toute la Tradition catholique » (Saint-Office, 12 décembre 1923).

³ — DENZINGER, *ibid.*, 3825-3831.

en admettant le recours aux procédés modernes de recherche, Léon XIII avait voulu réaffirmer la force de l'exégèse traditionnelle face à la montée du rationalisme. La perspective de Pie XII est un peu inverse. Tout en s'appuyant très fortement sur la Tradition, il va approuver l'étude historico-critique de la sainte Écriture. Indiquant « ce que les temps présents semblent postuler », il insiste sur la détermination du genre littéraire des différentes parties de l'Écriture pour une meilleure connaissance du sens littéral. Les modes de pensée et de rédaction sémitiques ayant été mieux étudiés et mieux connus dans la première moitié du XX^e siècle, le pape admet que les écrits de la sainte Écriture obéissent à des genres littéraires divers. Pie XII écrit :

Il faut que l'exégète remonte [...] jusqu'à ces siècles reculés de l'Orient afin que, s'aidant des ressources de l'histoire, de l'archéologie, de l'ethnologie et des autres sciences, il discerne et reconnaisse quels genres littéraires les auteurs de cet âge antique ont voulu employer et ont réellement employé [...] ; qu'il recherche comment la manière de parler ou le genre littéraire employé par l'hagiographe peut amener à la vraie et exacte interprétation ; et qu'il se persuade ne pouvoir négliger cette partie de sa tâche sans un grand détriment pour l'exégèse catholique.

Il est tout à fait exact de dire qu'il existe des genres littéraires divers dans la sainte Écriture. Les Évangiles ne sont pas les Épîtres de saint Paul ou l'Apocalypse de saint Jean. On distingue, nous l'avons vu, les livres historiques des livres sapientiaux ou didactiques et des livres prophétiques. Mais le recours aux genres littéraires, parfaitement légitime quand il s'inscrit dans la Tradition de l'Église, a été l'occasion d'ouvrir une brèche dans la détermination du genre des ouvrages. Prenons quelques exemples.

La Genèse va cesser d'être historique et va devenir sapientiale. On ne pourra plus rien dire de l'origine du monde.

Selon la doctrine classique, le livre historique de Tobie narre un épisode relatif à l'exil de l'époque assyrienne. Pour les modernes, ce livre jusqu'alors historique va devenir didactique, sous prétexte qu'il s'arrête longuement sur l'adversité du juste Tobie.

Notre-Seigneur prophétise la destruction du Temple de Jérusalem. En raison de la précision de la prophétie, on affirmera que l'écrit est rédigé tardivement, après l'événement, *post eventum*. Il ne sera plus prophétique – le principe de la prophétie étant lui-même très contestable – mais historique, l'histoire étant présentée sous le manteau prophétique.

Cette méthode d'étude ne doit donc pas se dresser contre la Tradition, contre l'autorité de l'Église, contre le magistère. Mais le fait est que les modernistes opposèrent l'encyclique de Pie XII à celle de Léon XIII et que la fronde se développa dans ces années-là.

Lettre du secrétaire de la commission Biblique
à l'archevêque de Paris, le cardinal Suhard
(16 janvier 1948)

A la suite de l'encyclique, la commission Biblique intervient en 1948. Le cardinal Suhard l'avait interrogée sur l'actuelle autorité des deux décisions qu'elle avait rendues en 1906 et 1909 sur Moïse et sur l'historicité du début de la Genèse. Ont-elles encore force de loi ? Peut-on continuer à attribuer à Moïse la rédaction des cinq premiers livres de la sainte Écriture ? Peut-on continuer à croire que les premiers chapitres de la Genèse sont des livres historiques ? Le pape Pie XII, via le secrétaire de la commission Biblique, va répondre dans une lettre qui n'est pas à proprement parler un décret ¹. Cette lettre tient compte des principes énoncés dans *Divino Afflante Spiritu*, en particulier quant aux genres littéraires, mais elle affirme également que les décrets de 1906 et 1909, malgré la connaissance plus approfondie des façons de s'exprimer et des façons d'écrire des peuples sémites, ne peuvent être « du moins pour le moment » réformés. Rien ne permet de nier l'attribution du Pentateuque à Moïse et de nier l'historicité des premiers chapitres de la Genèse.

Pourquoi une pareille initiative de la part du cardinal Suhard ? Pourquoi de telles interrogations à pareille date ? Elles entrent dans le courant de fronde qui se développe à nouveau contre l'autorité de la théologie classique et contre les décisions de la commission Biblique. Les modernistes redressent la tête.

Quelques années auparavant, en 1942, la collection « Sources Chrétiennes » était fondée par les R. P. de Lubac et Daniélou S.J. Elle a pour but d'éditer les auteurs chrétiens des premiers siècles. Si l'entreprise est louable, l'état d'esprit qui l'entoure fait l'objet d'inquiétudes et de réserves ².

En avril 1946, le R. P. Fessard S.J., écrit que le néo-thomisme et les décisions de la commission Biblique sont « un garde-fou, mais non pas une réponse ³ ». Il faut les remettre en cause, y compris dans leurs affirmations les plus fortes. La nouvelle théologie est à l'œuvre, s'opposant à la *vérité immuable* ⁴.

¹ — DENZINGER, *ibid.*, 3862-3864.

² — A la suite de la naissance de cette collection, s'est produit un échange assez vif entre les Dominicains de la province de Toulouse et les Jésuites de Fourvière, donnant lieu à un ouvrage intitulé : *Dialogue théologique : pièces du débat entre « La Revue Thomiste » d'une part et les R.R. P.P. de Lubac, Daniélou, Bouillard, Fessard, von Balthasar, S.J., d'autre part*, Saint-Maximin, 1947.

³ — *Études*, avril 1946.

⁴ — R.P. GARRIGOU-LAGRANGE, dans *La synthèse thomiste : La nouvelle théologie, où va-t-elle ?* Paris, Desclée de Brouwer, 1946, pages 699 sq. — « La nouvelle théologie », *Le Courrier de Rome*, 1994.

Humani generis (1950)

Cette fronde a conduit le pape Pie XII à écrire l'encyclique *Humani generis*, publiée le 12 août 1950. Le pape passe en revue toutes les questions philosophiques et théologiques qui font l'objet d'attaques de la part des modernes et rappelle les règles d'interprétation de l'Écriture : celle-ci doit être lue dans et avec la Tradition de l'Église. On ne peut comprendre autrement l'inerrance de l'Écriture. Le pape écrit :

Il faut déplorer tout particulièrement la manière beaucoup trop libre d'interpréter les livres historiques de l'ancien Testament. Les tenants de ce système invoquent à tort la lettre de la commission Biblique pontificale à l'archevêque de Paris. Cette lettre en effet avertit clairement que les onze premiers chapitres de la Genèse, quoiqu'ils ne répondent pas de façon rigoureuse au concept de l'histoire qui fut celui des grands historiens grecs et latins ou qui est celui des maîtres de notre temps, appartiennent néanmoins au genre historique ¹.

Les coups de boutoir sont là et malgré l'action du pape Pie XII, qui corrige les errements dans *Humani generis*, les attaques continuent.

En 1954, il est demandé aux membres de la commission Biblique de déclarer obsolètes les décisions émises par la même commission Biblique. Cette demande, soutenue par le cardinal Tisserant, président de la commission Biblique, est rejetée par les cardinaux Mercati, Pizzardo et Ruffini qui font échouer cette tentative. Toutefois, des articles sont rédigés qui remettent en cause les décisions de la commission Biblique, considérées comme dépassées ². Ces articles, rédigés par des membres éminents de la commission elle-même, ne font l'objet d'aucun démenti.

Progressivement et en travaillant de l'intérieur, grâce à des omissions, des ambiguïtés et une faveur officieuse envers la nouvelle exégèse, les modernistes ont éliminé la commission pontificale Biblique, un des remparts érigés par les pontifes romains pour la défense de l'orthodoxie ³.

Les exégèses sulfureuses

Elles se multiplient. Ne retenons que celles des R. P. Lyonnet et Zerwick, jésuites de l'Institut biblique pontifical de Rome.

¹ — DENZINGER, *ibid.*, 3887 ; 3898-3899.

² — Dom MILLER O.S.B., secrétaire de la commission Biblique, dans *Benedictin Monatschrift* 31 (1955) et R. P. KLEINHAUS, sous-secrétaire de la même commission, dans *Antonianum* 30 (1955).

³ — Mgr SPADAFORA dans *Courrier de Rome*, n°159 (349) de juillet-août 1994, p. 3.

Le R. P. Lyonnet S.J. et le péché originel :

En 1956, le R. P. Lyonnet, professeur à l'Institut biblique pontifical, publie un article intitulé : *Le péché originel et l'exégèse de Romains 5, 12*¹. Saint Paul écrit : « Par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi la mort a passé dans tous les hommes, parce que tous ont péché [*Vulgate* : en qui tous ont péché]. » Le concile de Trente, en fixant infailliblement la doctrine révélée sur le péché originel, a également donné le sens authentique de ce passage de saint Paul, de telle sorte qu'il n'est plus permis de le soumettre à la discussion :

Si quelqu'un affirme que la prévarication d'Adam n'a nui qu'à lui seul et non à sa descendance, et qu'il a perdu la sainteté et la justice reçues de Dieu pour lui seul et non aussi pour nous ; ou que, souillé par son péché de désobéissance, il n'a transmis que la mort et les peines du corps à tout le genre humain, mais non pas le péché, qui est la mort de l'âme, qu'il soit anathème ; puisqu'il est en contradiction avec l'Apôtre qui dit : « Par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort ; et ainsi la mort a passé dans tous les hommes, tous ayant péché en lui »².

Pour le R. P. Lyonnet, l'expression *parce que tous ont péché* ne s'entend plus du péché d'Adam transmis à ses descendants mais des péchés personnels de chaque homme. La mort passe dans tous les hommes car tous ratifient la faute d'Adam en péchant personnellement. Nous connaissons tous les suites de cette hérésie : la suppression de la transmission du péché d'Adam conduit à la suppression du baptême. De telles affirmations contredisent le concile de Trente, répudient le magistère de l'Église mais voisinent avec le naturalisme de Pélage et le libre examen des rationalistes protestants.

Le R. P. Zerwick S.J. et la primauté de Pierre :

En 1960, le R. P. Zerwick³, également professeur à l'Institut biblique pontifical, écrit un article⁴ dans lequel, reprenant à son compte l'interprétation d'un exégète allemand⁵ publiée en 1957, il soutient une exégèse pour le moins étonnante des versets 16 à 18 du chapitre 16 de l'Évangile de saint Matthieu. Lorsque saint Pierre affirme : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant », il voudrait dire : « Vous êtes le Messie juif, nationaliste et belliciste, que les juifs attendent. » Lorsque Notre-Seigneur complète et dit : « Heureux es-tu, Simon, fils de Jonas, car ce n'est ni la chair et le sang, mais mon Père qui est dans les cieux qui te l'a révélé », il

1 — *Recherches de Science religieuse* 44 (1956), p. 63-84.

2 — DENZINGER, *ibid.*, 1512.

3 — Par ailleurs, auteur d'une très remarquable *Analysis philologica Novi Testamenti græci*.

4 — *Rivista biblica* 8, p. 80-81.

5 — L'abbé Anton Vögtle, directeur de la revue *Biblische Zeitschrift*.

n'entend nullement annoncer les paroles qui suivent : « Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église » et qui, selon le Révérend Père, ont été insérées par le rédacteur inconnu de l'Évangile dit de Matthieu. Elles constituent un ajout postérieur tardif de la « faction des disciples de Pierre » de l'Église de Rome. La primauté romaine n'est donc plus d'origine divine mais de création humaine. Elle pourra être aisément relativisée et attaquée.

La commission Biblique reste muette sur ces graves écarts. Toutefois, ces deux professeurs seront suspendus d'enseignement en raison de ces erreurs qui touchent l'inspiration, l'inerrance et l'historicité des Évangiles. Ils seront éloignés de Rome. Le 20 juin 1961, le Saint-Office publiera un *Monitum* sur l'inséparable vérité historique et objective de la sainte Écriture¹. Mais ces auteurs seront réhabilités par Paul VI en 1964.

Nous arrivons à l'époque de Vatican II, qui sera l'occasion de publier deux documents importants. L'un provient de la commission Biblique (1964). L'autre appartient au Concile (1965).

Sancta Mater Ecclesia (1964)

Le Christ incertain dans des Évangiles incertains

Ce document avait d'abord été refusé par la commission Biblique en 1962. Le pape Paul VI ayant nommé par la suite les cardinaux Alfrink et Koenig dans la commission, ainsi que quatre chercheurs de tendance progressiste, l'instruction de la commission Biblique *Sancta Mater Ecclesia*² fut approuvée par le pape Paul VI le 21 avril 1964. Elle fait l'éloge de la méthode historique, entendue au sens le plus large. Elle adopte ainsi, malgré certaines limites, la méthode de *l'histoire des formes*, la « Formgeschichte ».

La « Formgeschichte » n'a plus pour but premier d'établir la nature des formes littéraires contenues dans les Écritures, et tout particulièrement dans les Évangiles, mais de connaître l'histoire de la formation du texte de l'Évangile. Hermann Gunkel (1862-1932), Martin Dibelius (1883-1947) et Rudolf Bultmann (1884-1976), sont les promoteurs de cette méthode. Comment la tradition orale s'est-elle fixée par écrit ? Cette méthode va isoler dans l'Écriture des unités littéraires, des « formes » qu'elle va classer et dont elle va essayer de déterminer le milieu d'origine et de transmission.

Ce procédé de reconnaissance des diverses étapes ou strates littéraires et historiques a été promu dans le catholicisme par le cardinal Tisserant avec l'accord du cardinal Bea. Il nous vient des milieux protestants³.

1 — *De germana veritate historica et obiectiva Sacrae Scripturae*.

2 — DENZINGER, *ibid.*, 4402-4407.

3 — La *Formgeschichte* sera complétée par la *Redaktionschichte*. L'étude critique des formes est complétée dans cette nouvelle étape par l'analyse critique de la rédaction.

Le document romain de 1964 va distinguer trois étapes dans la formation des Évangiles :

1. la prédication de Jésus.
2. la prédication orale des apôtres et des disciples. (Les auteurs de la « Formgeschichte » vont plus loin, attribuant ce rôle aux premières communautés chrétiennes.)
3. la rédaction des Évangiles par les auteurs sacrés. (Les auteurs de la « Formgeschichte » vont plus loin, attribuant ce rôle également aux premières communautés chrétiennes.)

Notre-Seigneur n'a rien écrit. Entre Jésus et les rédacteurs de l'Évangile, la « Formgeschichte » situe une étape intermédiaire prépondérante, la deuxième étape.

1^{ère} étape : Notre-Seigneur. Il a prêché. Il n'a rien écrit.

2^e étape : les disciples ou les communautés chrétiennes ont une action créatrice déterminante. Ils vont magnifier et embellir ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a accompli et dit.

3^e étape : les textes sont attribués à Pierre, Matthieu, etc., mais ils n'en sont pas véritablement les auteurs. Le nouveau Testament en particulier est un ensemble de petites unités qui ont été agencées par les hagiographes dans le cadre d'un assemblage tardif à partir de matériaux formés, élaborés par des milieux populaires, milieux dans lesquels naissent ordinairement les légendes, et qui ont eu tendance à magnifier les faits.

Les premières communautés chrétiennes ont ainsi défiguré la réalité en transfigurant le Christ. Ils ont fait sortir le Christ de la foi de la sphère de l'histoire. Les miracles deviennent impossibles pour cette école rationaliste. Ils sont le fruit d'une idéalisation lente, progressive, inconsciente, à laquelle la foi ardente des premiers chrétiens a soumis la figure historique et réelle du Christ Jésus. On retrouve ici le phénomène de « défiguration » ou « transfiguration » évoqué par saint Pie X dans *Pascendi*.

A titre de comparaison, prenons l'exemple extrêmement simple de la vie quotidienne. Lorsque nous nous remémorons telle personne que nous avons personnellement connue et aimée, personne aujourd'hui défunte, on a tendance à la magnifier, à ne voir que ses qualités et à oublier ses défauts. C'est ce qui s'est passé dans les premières communautés chrétiennes : le Christ n'a rien écrit, la catéchèse orale s'est développée en le magnifiant et en le déformant.

Selon les tenants de la « Formgeschichte », les écrits tardifs étant issus des premières chrétientés, il va falloir redécouvrir le Christ véritable.

Un double toilettage devra s'imposer :

– Jésus-Dieu étant inconnaissable – rappelons-nous le postulat de l'agnosticisme –, on va retirer la « strate » de la divinisation imaginaire pour retrouver le vrai Christ, vrai homme.

– Jésus-homme ayant été magnifié par les premières communautés chrétiennes ou post-pascales qui l'ont fait revivre, qui l'ont ressuscité, l'Évangile va donc relater non pas la vie de Jésus, mais ce que les communautés chrétiennes ont pu imaginer. On va devoir à nouveau toiletter les textes et retirer la « strate » issue de ces premières communautés pour pouvoir retrouver le Christ véritable, le Christ de l'histoire. Mais le Christ de l'histoire est devenu bien peu de choses : un homme de Galilée qui se croit prophète, qui parle et qui agit comme tel, sans qu'on puisse dire vraiment s'il le fut, et qui est mort de façon lamentable.

La « Formgeschichte » conduit à des conclusions inacceptables :

1. *Les évangélistes* ne sont plus les témoins de Jésus, mais l'écho tardif d'une tradition qui a affabulé des épisodes populaires sur la vie du Christ.
2. *L'inspiration scripturaire* telle qu'elle est entendue classiquement est niée. Ça n'est plus l'écrivain sacré qui bénéficie de ce charisme pour rédiger un livre qui a Dieu pour auteur ¹, mais ce sont les premières générations chrétiennes qui sont collectivement inspirées pour faire revivre le Christ ².
3. *Le Christ*, tardivement connu n'est plus le Christ de l'histoire. Les Évangiles ont cessé d'être historiques.

L'adoption de la « Formgeschichte » constitue une nouvelle étape pleine d'équivoque. Même si le pape Paul VI a reconnu les éléments philosophiques et théologiques inacceptables qui accompagnent cette méthode et a demandé la prudence dans son usage, il l'a autorisée en vue de faciliter une meilleure intelligence des Évangiles. Cette méthode reste très dissolvante de l'Écriture. Elle est une belle reviviscence du modernisme. Nous sommes en plein naturalisme ou subjectivisme. Nous sommes dans un des fondements matériels majeurs de la « nouvelle exégèse ».

1 — LÉON XIII dans *Providentissimus* (DENZINGER, *ibid.*, 3293).

2 — La doctrine de l'inspiration collective a été affirmée par le R. P. Barucq S.D.B., professeur aux facultés catholiques de Lyon et par le R. P. Cazelles P.S.S., professeur à l'Institut catholique de Paris, dans *l'Introduction à la Bible* de ROBERT et FEUILLET, 1957, tome I, p. 28. La doctrine et l'ouvrage firent l'objet d'une réserve du Saint-Office (*Osservatore Romano* du 2 juillet 1958). L'ouvrage ne pouvait être adopté « *ni comme livre de texte, ni comme matériel pour les exercices* » (cf. *Courrier de Rome* n° 105 de juillet-août 1989). Le R. P. Cazelles devint secrétaire de la commission Biblique en 1980. Il succéda à Monseigneur Descamps qui distinguait le Christ de la foi du Christ de l'histoire, et que Paul VI avait nommé comme visiteur au séminaire d'Écône en 1974. Cette doctrine de l'inspiration collective sera reprise et approuvée par Joseph RATZINGER-BENOÎT XVI dans *Jésus de Nazareth : du baptême dans le Jourdain à la Transfiguration*, Paris, Flammarion, 2007. Page 16 : « Le peuple de Dieu [...] est vraiment l'auteur plus profond des écrits. » Page 261 : « Au fond, on trouve ici des énoncés essentiels concernant la notion d'inspiration. L'Évangile provient de l'effort de remémoration humain et il présuppose la communauté de ceux qui se souviennent, dans ce cas très concrètement l'école johannique et auparavant la communauté des disciples. »

Un texte de Monseigneur Kasper, futur évêque de Rottenburg-Stuttgart et futur cardinal, adopte et illustre cette approche ¹. Il distingue les miracles authentiques de Jésus rapportés dans les Évangiles de ceux qui seraient des « embellissements légendaires » :

Nombre de récits évangéliques de miracles sont des projections rétrospectives d'expériences pascales ² ou les représentations anticipées du Christ glorifié. Par exemple, le miracle de la tempête apaisée, la scène de la Transfiguration, la marche sur les eaux, la distribution des quatre mille ou cinq mille pains et la pêche miraculeuse de Pierre sont de telles histoires épiphoniques ³. A plus forte raison les histoires de résurrection de la fille de Jaïre, du jeune homme de Naïm ou de Lazare n'ont d'autre but que de montrer en Jésus le maître de la Vie et de la mort ⁴.

Le texte de l'Écriture est devenu historiquement incertain. Il va désormais faire l'objet d'une exégèse incertaine.

Vatican II : la Constitution *Dei Verbum* (1965) L'exégèse incertaine

La commission de théologie avait proposé à la commission centrale préparatoire du deuxième concile du Vatican un schéma intitulé *De fontibus Revelationis*. Traditionnel d'esprit, ce texte rappelle clairement l'existence des deux sources de la Révélation – la Tradition et l'Écriture – et expose de façon classique l'inspiration et l'inerrance de l'Écriture, tout en admettant la doctrine des genres littéraires développée par Pie XII dans *Divino afflante*. Soumis aux pères du Concile, ce projet fut en partie rejeté.

1 — W. KASPER, membre de la commission internationale de théologie et futur président du Conseil pontifical pour la promotion et l'unité des chrétiens dans : *Jésus le Christ*, Paris, 1976, chapitre III, p. 127-143.

2 — En français plus simple : ce sont des créations des communautés chrétiennes.

3 — C'est-à-dire des manifestations du Christ créées dans l'imaginaire des communautés.

4 — Le R. P. André FEUILLET lui-même s'indignera d'une telle exégèse : « Comment admettre une telle hypothèse refusant l'historicité des récits évangéliques qui expriment le plus éloquemment ce que Kasper appelle lui-même la *signification unique de l'histoire du salut : Jésus-Christ ?* Et comment des miracles qui n'ont pas eu lieu pourraient-ils nous renseigner sur la Personne du Christ ? » (*L'Accomplissement des prophéties*, Paris, Desclée, 1991, p. 8, note 3.) S'il concède à l'inspiration collective, en revanche Joseph Ratzinger-Benoît XVI se dressera, lui aussi, contre cette non-historicité des Évangiles. Il écrit : « Le fossé s'est élargi entre le *Jésus historique* et le *Christ de la foi*, et les deux figures se sont éloignées l'une de l'autre à vue d'œil. Or, que peut bien signifier la foi en Jésus le Christ, en Jésus le Fils du Dieu vivant, dès lors que l'homme Jésus est si différent de celui que les Évangiles représentent et de celui que l'Église proclame à partir des Évangiles ? Les progrès de la recherche historico-critique ont débouché sur des distinctions de plus en plus subtiles entre les différentes strates de la tradition, au termes desquelles la figure de Jésus, à laquelle la foi se réfère nécessairement, devient de plus en plus floue, voire évanescence. » (*Jésus de Nazareth : du baptême dans le Jourdain à la Transfiguration*, Paris, Flammarion, 2007, p. 7 et 8.)

Sa discussion avait buté sur la question de l'unité ou de la dualité des sources de la Révélation. Pour sortir de l'impasse, Jean XXIII créa une commission mixte *ad hoc* présidée par les cardinaux Ottaviani et Béa, où les deux tendances opposées étaient représentées ! De session en session, de commissions en sous-commissions spéciales, le nouveau texte fut soumis pour approbation au secrétariat pour l'Union des chrétiens, qui se montra satisfait du projet. Le pape Paul VI approuva alors le document, qui fut présenté à l'examen des pères conciliaires le 30 septembre 1964.

Votée le 18 novembre 1965, la constitution *Dei Verbum* est un des quatre grands textes de Vatican II, malgré sa relative discrétion. C'est un texte de compromis, qui récusé la clarté du premier projet de la commission préparatoire et qui obscurcit ce qui était affirmé auparavant. Le mérite de l'ouvrage du R.P. Wiltgen¹ est de souligner l'action du *Cætus internationalis Patrum* pour sauver l'inerrance de l'Écriture et l'historicité des Évangiles.

Dans la constitution *Dei Verbum*, la notion de Révélation est nouvelle. Elle n'est plus le dépôt des vérités surnaturelles énoncées dans le langage humain, par Dieu lui-même, pour être crues par les hommes et conservées et explicitées par l'Église qui en a reçu la garde. Elle est présentée comme une réalité ineffable offerte à l'expérience religieuse de tout un chacun, comme un dialogue, un contact vital avec le mystère de la divinité². On méconnaît ici le rôle et la valeur des énoncés et des formules de foi pour exprimer la réalité divine et on exalte en revanche la « perception religieuse »³. Mais on reconnaît ce que saint Pie X a pu condamner. L'inerrance absolue de la sainte Écriture n'est plus affirmée. Le terme lui-même a disparu. S'il est dit que « les livres de l'Écriture sainte enseignent avec certitude, fidèlement et sans erreur la vérité dont Dieu a voulu qu'elle fût consignée dans les saintes Écritures pour notre salut⁴ », le manque de clarté conduit par ailleurs à affirmer que « la vérité se propose dans des textes diversement historiques⁵ ». Le terme *diversement* est très fâcheux, parce qu'il introduit des degrés de vérité dans les livres historiques de l'Écriture. Il y a ainsi une grande partie de l'Écriture qui peut être déhistoricisée. Ici encore, on ne peut pas ne pas évoquer les condamnations

1 — Pour l'histoire du vote de la constitution *Dei Verbum*, on se reportera au R.P. WILTGEN S.V.D. : *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 172-181, Paris, Le Cèdre, 1973.

2 — *Dei Verbum*, 2.

3 — Pour l'analyse de la constitution, on se reportera aux nombreuses études, en particulier aux travaux suivants : abbé Christopher BRANDLER, dans la revue *Le Sel de la Terre*, n° 7, 10 et 12. — R. P. EMMANUEL-MARIE : « *Dei Verbum* et les notions conciliaires de Révélation et de Tradition vivante » dans *La religion de Vatican II ; Études théologiques, premier symposium de Paris, 4-5-6 octobre 2002*, p. 39 sq. ; « Une nouvelle approche de la foi » dans *La conscience dans la religion de Vatican II, études théologiques ; Deuxième symposium de Paris, 9-10-11 octobre 2003*, p. 114 sq. ; « Les quarante ans de la constitution conciliaire *Dei Verbum* » dans *Le Sel de la Terre* n° 55, p. 16 sq.

4 — *Dei Verbum*, 11.

5 — *Dei Verbum*, 12.

des papes saint Pie X et de Benoît XV sur les genres infra-historiques ou sur l'histoire selon les apparences. Soixante ans après *Pascendi*, saint Pie X reste bien présent.

C'est sur ce substrat aux définitions imprécises et aux contours incertains que va se construire la nouvelle exégèse.

Le paragraphe 12 de *Dei Verbum* donne la clé de compréhension de la nouvelle méthode exégétique : « la sainte Écriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit qui la fit rédiger. » Ce texte encourage l'interprétation « théologique » ou « spirituelle » de l'Écriture. En rompant avec la sécheresse de l'interprétation de la méthode historico-critique, la formulation séduit. On pourrait se réjouir de ce que, après un siècle d'exégèse qui n'a fait appel qu'aux motifs de critique interne et qui, souvent, a sombré dans le rationalisme, on en revienne à la grande exégèse spirituelle catholique. On se féliciterait ainsi du retour en grâce de l'exégèse chrétienne remise en honneur. Le texte voudrait donc dépasser la méthode critique et réintroduire une herméneutique théologique. Pourtant, il n'en est rien. En effet, on se rend compte, par l'exégèse qui a été faite de ce texte, que le charisme de lecture et d'interprétation sous la motion du Saint-Esprit évoqué dans ce paragraphe de *Dei Verbum* est universel. Il est accordé à l'ensemble du peuple de Dieu. Il ne s'agit plus d'une traditionnelle lecture « sous la lumière de la foi », la foi étant entendue au sens classique du terme et permettant de saisir les vérités surnaturelles, mais d'une lecture « sous la lumière de la foi », la foi étant entendue ici au sens d'expérience spirituelle. L'interprétation de l'Écriture est donc liée à une « expérience spirituelle ». Le lecteur prolonge en lui l'expérience qui d'abord été celle de l'auteur sacré. Il s'agit ici d'un principe d'intériorité subjective. On est en pleine méthode d'immanence, en plein modernisme.

Rappelons à cette occasion la doctrine catholique en la matière :

Personne, dans les choses de la foi ou des mœurs concernant l'édifice de la foi chrétienne, ne doit, en s'appuyant sur un seul jugement, oser interpréter l'Écriture sainte en détournant celle-ci vers son sens personnel allant contre le sens qu'a tenu et que tient notre sainte Mère l'Église, elle à qui il revient de juger du sens et de l'interprétation véritables des saintes Écritures, ou allant contre le consentement unanime des Pères ¹.

Devant toutes les expériences et ouvertures possibles, l'Écriture devient de plus en plus un bateau ivre.

1 — Concile de Trente, 4^e session, 8 avril 1546, décret sur l'édition de la Vulgate et la manière d'interpréter la sainte Écriture, DENZINGER, *ibid.*, 1506. Et concile Vatican I, 3^e session, 24 avril 1870, constitution dogmatique *Dei Filius* sur la foi catholique, DENZINGER, *ibid.*, 3007.

La réorganisation de la commission Biblique (1971)

Par le Motu proprio *Sedula cura* du 27 juin 1971, Paul VI rattache la commission Biblique à la congrégation pour la Doctrine de la foi. Elle a cessé d'être un organe du magistère pour devenir une commission d'experts ! Les articles 7 et 12 du Motu proprio posent de sérieuses questions à la conscience catholique :

– art. 7 : « [...] Si le cas se présente, on consultera des experts non catholiques. »

– art. 12 : « La commission aura soin de se tenir en relation avec les divers instituts de science biblique, catholiques ou non catholiques. »

Mais nous savons que cette ouverture s'inscrit dans l'esprit de Vatican II qui affirme que « l'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles [les Églises et communautés séparées] comme de moyens de salut ¹ ».

La nouvelle commission Biblique pontificale publia, en date du 15 avril 1993 un important document : *L'interprétation de la Bible dans l'Église*.

L'interprétation de la Bible dans l'Église (1993)

Fruit de la nouvelle commission Biblique pontificale réformée par Paul VI, ce document a été publié avec grande solennité. Il fut présenté au pape Jean Paul II le 23 avril 1993 par le cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation pour la Doctrine de la foi et président de la commission Biblique. Cette présentation avait été précédée d'une allocution du pape prononcée au cours d'une audience qui se voulait commémorative du centenaire de *Providentissimus* de Léon XIII et du cinquantième de *Divino afflante Spiritu* de Pie XII. L'audience eut lieu en présence des cardinaux, du corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, de la commission Biblique pontificale et du corps professoral de l'Institut biblique pontifical.

Le document romain présente le bateau ivre de l'exégèse, exposé à tous les vents. Le motif de la rédaction de ce travail est l'agitation venant de la méthode historico-critique remise en cause par de nombreux exégètes. Le texte se propose de donner avec complaisance une vision d'ensemble des méthodes actuelles en présentant leurs avantages et leurs défauts.

Le document va d'abord présenter les deux grandes méthodes d'interprétation : la méthode historico-critique et les nouvelles méthodes d'analyse littéraire, à savoir l'analyse rhétorique, l'analyse narrative, l'analyse sémiotique.

Il expose ensuite trois grands types d'approche :

¹ — VATICAN II, décret *Unitatis redintegratio* sur l'œcuménisme, 21 novembre 1964, chapitre I^{er}, 3.

– les approches basées sur la tradition : approche canonique ; approche par le recours aux traditions juives d'interprétation ; approche par l'histoire des effets du texte.

– les approches par les sciences humaines : approche sociologique ; approche par l'anthropologie culturelle ; approches psychologiques et psychanalytiques.

– les approches contextuelles : approche « libérationniste » ; approche féministe.

Enfin, le document présente la lecture fondamentaliste. Contrairement aux approches précédentes, elle est sans vertu et ne mérite que les foudres de la commission. Si ces foudres sont largement fondées lorsqu'il s'agit de la lecture fondamentaliste ou « littéraliste » protestante, on peut s'interroger pour savoir si l'exégèse classique n'entre pas dans ce champ d'accusation.

Les modernistes verront dans le pluralisme de ces méthodes un indice de richesses. Le catholique y verra une marque de grande confusion. Voilà où nous en sommes trente ans après *Dei Verbum*.

L'exhortation apostolique *Verbum Domini* (2010)

Signée le 30 septembre dernier et très récemment publiée le 11 novembre dernier, cette longue exhortation apostolique post-synodale du pape Benoît XVI sur la Parole de Dieu dans la vie et la mission de l'Église récapitule les interventions du XII^e synode des évêques tenu à Rome du 5 au 26 octobre 2008.

Exhortant « tous les fidèles à renouveler leur expérience de la rencontre personnelle et communautaire avec le Christ » (n^o 2), le document émet des réserves sur « les approches du texte sacré qui font abstraction de la foi » (n^o 30) mais promeut l'herméneutique biblique conciliaire (n^o 34). L'exhortation se dresse contre une exégèse sécularisée de la Bible en s'inscrivant complètement dans la lignée herméneutique de Vatican II. Il n'y a donc rien de nouveau.

Où en sommes-nous ?

En guise de conclusion, nous nous arrêterons sur la récente enquête menée par *La Croix*. Parue à la fin de l'année 2010, elle fait le point sur la figure de Jésus.

Elle commence par un entretien donné par Mgr Doré, archevêque émérite de Strasbourg, qui dirige depuis 1977 la collection « Jésus et Jésus-Christ ». Son intervention est celle d'un théologien *peritus*. Il affirme que

« Jésus a logé toute sa divinité à l'enseigne d'une condition humaine intégralement vécue, c'est-à-dire comportant l'inévidance de Dieu. Lui aussi a vécu la foi. Il a progressivement pris conscience de la profondeur de son lien à celui qu'il nomme son Père. Et cela peut être affirmé tout en le tenant pour Fils de Dieu dès sa conception » ! *Lamentabili* et *Pascendi* ne sont pas éloignés. Ils restent même bien présents !

La Croix continue son enquête en rendant compte de deux ouvrages traitant de Jésus.

Le premier, *Jésus l'homme qui était Dieu*, a pour auteur Max Gallo. Le second, *L'Histoire du Christ*, est une réédition d'un ouvrage de Papini déjà ancien. Les deux écrivains sont croyants. *La Croix* commente ces deux ouvrages de la façon suivante : « Ces deux vies de Jésus ne s'embarrassent pas des interrogations soulevées par les contradictions entre les livres du nouveau Testament et l'expression tardive des confesseurs de la foi ».

Enfin, *La Croix* conclut son travail par la recension des deux autres ouvrages :

Le premier, *La Construction de Jésus. Aux sources de la religion chrétienne*, a pour auteur Ehrmann. Selon *La Croix*, il s'agit « d'un ouvrage bien informé qui fait notamment le point sur la recherche sur le Jésus historique d'une manière accessible. Et si l'historien des religions ne croit plus au Christ, il continue d'enseigner la Bible. »

Le deuxième ouvrage rouvre le dossier des origines du christianisme. *Qui a fondé le christianisme ?* a pour auteurs Daniel Margerat et Eric Junod. *La Croix* commente de la façon suivante : « Les auteurs interrogent les plus anciens textes chrétiens connus, mais aussi ceux des observateurs païens et des premiers historiens du christianisme. Leur enquête permet d'expliquer les contradictions dans le corpus du nouveau Testament et les formulations tardives du contenu de la foi. Si le Christ, mort et ressuscité, est sans discussion l'unique fondement du christianisme, il n'en est pas le fondateur : *Ainsi le christianisme apparaît-il comme une religion sans fondateur, au singulier. Nous pourrions conserver le mot en le mettant au pluriel : les fondateurs seraient tous ces hommes et femmes qui, au cours d'au moins trois générations, ont forgé le christianisme.* Et, notent les auteurs, peut-être est-il plus approprié de parler de *bâtisseurs* que de *fondateurs*. »

Qu'est devenue la sainte Écriture ? Qu'est devenu Notre-Seigneur Jésus-Christ, cœur du texte sacré ? Où sommes-nous ? On ne le sait plus trop. Le XX^e siècle a été en grande partie mortifère pour la sainte Écriture.

La crise de la sainte Écriture sera longue à résoudre. La seule solution est dans le retour à la Tradition véritable. Si l'Église redécouvre sa Tradition elle retrouvera sa vitalité. Soyons-y fidèles et fuyons cette tragédie moderniste qui détruit l'Église.



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !